



BULLETIN
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES
de la commune de
Porte-de-Savoie

Mesdames, messieurs, parlons d'avenir !

Pour que notre commune avance dans la bonne direction, elle doit regarder loin et anticiper les réponses à apporter aux enjeux de demain. Nous venons de voter le budget et tous les voyants sont au vert : un endettement très faible, une pression fiscale très en-dessous de la moyenne, des recettes dynamiques liées au développement économique de la commune et un budget qui dégage des marges confortables pour nous permettre de regarder sereinement et durablement vers l'avenir. Nous avons devant nous de nombreux défis et nous avons des ambitions qui vont nous conduire à investir fortement pour cet avenir en terme d'équipements et de services.

Le projet de modernisation de notre réseau d'eau potable, dont les travaux vont démarrer à l'automne 2024, va garantir pour longtemps notre indépendance en terme de ressources en eau et une robustesse de nos infrastructures y compris la défense incendie. **Le projet de développement du centre village de Les Marches**, comprenant la création de commerces, de logements et l'amélioration des espaces publics, va apporter une fraîcheur et un coup de jeune à ce secteur central et stratégique de la commune. Nous développons **l'activité culturelle et artistique** par la promotion de spectacles vivants, par les aides apportées aux associations communales. Nous accompagnons l'organisation de manifestations culturelles et artistiques sur notre commune pour la faire rayonner bien au-delà de notre territoire.

À ce titre, je suis heureux de vous annoncer la création d'un festival de musique électronique et rap porté par un collectif de jeunes du territoire (AURORA) et à destination des jeunes adultes qui sont souvent les oubliés des politiques communales. Cette manifestation se déroulera du 5 au 7 septembre 2024. Il vient compléter l'offre de festivals déjà présents sur notre commune : Rock and Marches le 31 août et Livres en Marches les 28 et 29 septembre. La fin de l'été sera très culturelle et intergénérationnelle à Porte-de-Savoie.

Je vous souhaite une bonne lecture et un agréable été que j'espère moins caniculaire.

LE MAIRE  **Franck Villand**



Parlons finances !	2
La parole à...	6
Cadre de vie	
Mobilité et travaux	7
Transition écologique	
Enfance & jeunesse	
Écoles	11
Conseil Municipal Enfant	
Culture, livres & loisirs	
Bibliothèque	12
Programmation culturelle	
Le plein d'infos !	13
Expressions politiques	15

retrouvez-moi
en page 11 !





Les dessins illustrant ce bulletin sont des créations du CME dans le cadre du projet de sentier thématique : RDV en page 11 !

Édition Mai 2024

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Franck VILLAND

DIRECTRICE DE RÉDACTION :
Evelyne FOURNIER

CRÉDIT PHOTOS :
Photothèque municipale

CRÉATION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE :
indélébile.NET

Imprimé en France
en 1900 exemplaires

n°ISSN 3036-8561

Parlons finances !

LE BILAN 2023

En séance du 2 avril 2024, le Conseil municipal a approuvé :

➤ **Le compte de gestion**, document qui retrace les opérations (dépenses, recettes) qui ont été effectuées durant 1 an. Il s'agit de la comptabilité tenue par le comptable public (services de l'Etat).

➤ **Et le compte administratif**, document qui retrace l'ensemble des mandats et titres de recette de l'année écoulée de notre collectivité et présente les résultats comptables de l'exercice. Il s'agit de la comptabilité tenue par l'ordonnateur (le Maire).

Les deux comptes doivent être identiques.

Que retenir du bilan financier de l'année 2023 ?

- un **excédent de fonctionnement** (delta entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) de + de 900 000 €

- un **excédent d'investissement** (delta entre les recettes et les dépenses d'investissement) de + de 2,6 millions d'euros

Le savez-vous ?

- Lors du vote du compte administratif, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer lors du vote (contrairement au compte de gestion). Il n'est pas comptabilisé dans le calcul du quorum ;

- Les actes budgétaires des collectivités territoriales sont soumis à un double contrôle des services de l'État : le contrôle du préfet et le contrôle du comptable public.

En 2023

RECETTES
FONCTIONNEMENT

4 070 869 €



DÉPENSES

3 131 961 €

D'où est venu l'argent ?

(Pour 100 €)

62 €

Impôts et taxes

(impôts locaux, pylônes électriques, attribution de compensation de la communauté de communes...)

12 €

Dotations de l'État et subventions

11 €

Prestations facturées aux usagers

(accueils périscolaires, restauration scolaire, concessions cimetières, droit de pêche...)

6 €

Libéralités reçues (Legs de la famille Viboud / voir «La parole à»)

5 €

Cessions d'immobilisations (vente de terrain à la Communauté de communes dans le cadre de l'extension de la ZAE Plan Cumin)

3 €

Locations (salles et matériels)

1 €

Atténuation de charges (remboursement d'assurance, versements de la Sécurité Sociale...)

Où est allé l'argent ?

(Pour 100 €)

43 €

Charges courantes

(entretien des bâtiments, de la voirie, fournitures, indemnités des élus, subvention au CCAS, dotations scolaires...)

43 €

Charges de personnel

11 €

Dotations aux provisions et amortissements, régularisations de cessions

2 €

Atténuations de produits et charges exceptionnelles

1 €

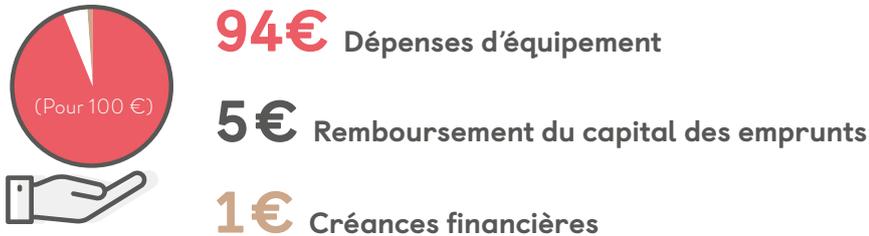
Charges financières (intérêts des emprunts)



INVESTISSEMENT



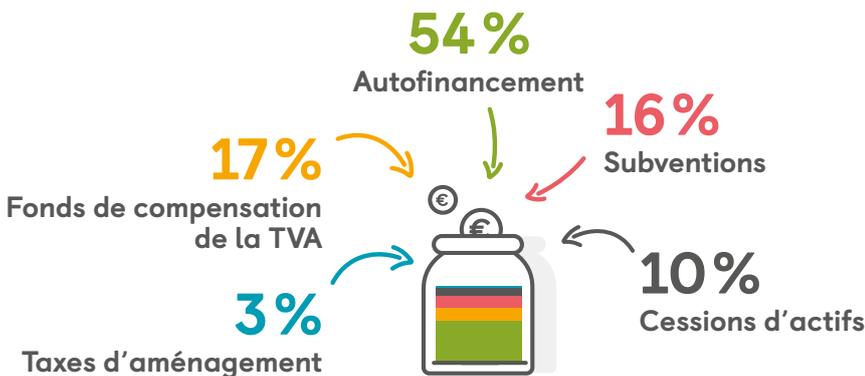
Comment se répartissent les dépenses d'investissement ?



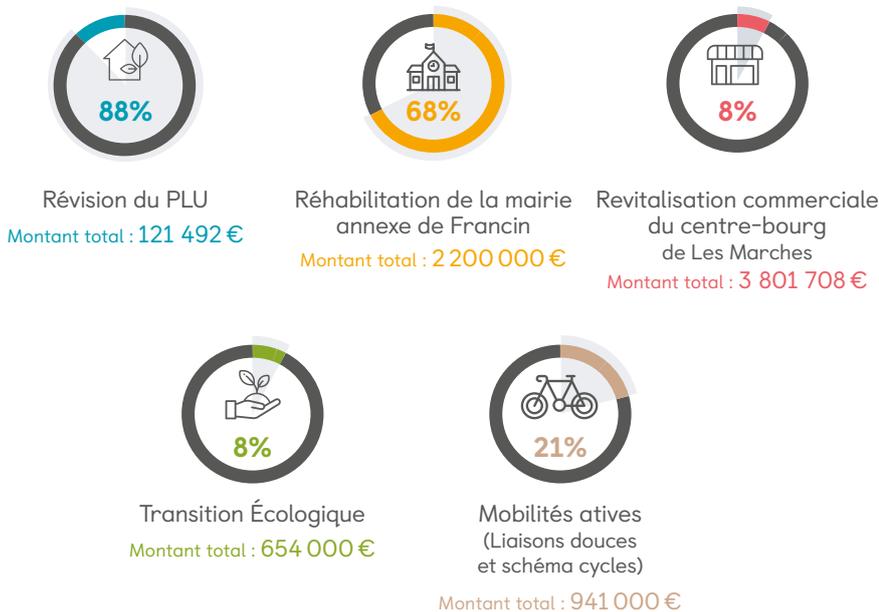
Dans les dépenses équipement on retrouve notamment :

- > les aménagements du lac Saint André (sanitaires automatiques, tables de pique-nique, aire de services pour vélos...)
- > les travaux sur la voirie
- > les travaux sur les bâtiments publics et notamment les groupes scolaires

Comment ont-été financées ces dépenses ?



Pourcentage de réalisation de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)



ZOOM SUR... LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : UNE NOUVELLE LIGNE !

Le conseil municipal a créé l'an dernier une autorisation de programme « Transition écologique ».

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des prévisions de dépenses pluriannuelles, favorisant une vision à long terme des projets d'investissement des élus.

Bien qu'elles soient généralement créées en début de mandat, le choix a été fait de créer une AP « Transition écologique » car les défis que nous avons à relever pour protéger notre environnement sont aussi des défis locaux et chaque commune de France a un rôle à jouer dans la bataille contre le réchauffement climatique.

Ainsi l'AP « Transition écologique » recouvre plusieurs opérations : l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des groupes scolaires, une étude sur la faisabilité d'un réseau de chaleur urbain au niveau du village de Les Marches et un audit énergétique pour la définition d'un schéma directeur immobilier qui permettra de piloter le plan de rénovation énergétique des bâtiments.

C'est aussi dans ce cadre que sont payées les aides aux Porterains qui rénovent leur habitation.



BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune sur une année civile. Le budget doit être adopté par le conseil municipal avant le 15 avril de chaque année et doit être précédé par la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans un délai de 10 semaines maximum.

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 5 mars 2024 et le budget primitif a été adopté le 2 avril 2024, **en conformité avec les orientations budgétaires** présentées le 5 mars.

Il réaffirme les lignes de gestion du budget communal :

- Stabilité des taux d'imposition,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- Maintien de l'épargne brute,
- Poursuite du programme d'investissement ambitieux

Section de

FONCTIONNEMENT

RECETTES	DÉPENSES
4 614 163 €	4 614 163 €

Section

D'INVESTISSEMENT

RECETTES	DÉPENSES
4 370 710 €	4 370 710 €

Quelques dépenses prévues en 2024 :

➤ Budget pour le **Conseil Municipal Enfants**
15 600 €



➤ **Vidéoprotection**
(lac St André, mairie et école de Francin)
35 000 €



➤ **Voieries**
200 000 €



➤ Places de **stationnement**
et **aménagement** paysager
du bourg de Les Marches (cf page 9)
80 000 €



➤ **Culture**
15 000 €



➤ **Achat de Vélos à Assistance Electrique**
pour la collectivité
7 000 €



➤ **Aides** à la rénovation énergétique
et à l'achat de VAE pour les habitants
7 500 €



➤ **Remboursement de frais** aux élus **700 €**

➤ **Garde champêtre** **14 000 €**

➤ **Frais** de contentieux **15 000 €**

Quelques recettes prévues en 2024 :

➤ Contribution de la CAF
100 000 €

➤ Dotations et participations diverses (Etat)
295 000 €

➤ Impôts et taxes
2 590 000 €

ZOOM SUR...

LE BUDGET EAU POTABLE : LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RÉSEAU D'EAU

Le 2 avril 2024, le conseil municipal a voté une ligne de 2,6 millions d'euros qui correspond au montant total des études et travaux de restructuration du réseau d'eau et de mise en conformité de la défense incendie qui seront conduits en 2024. Pour financer ces travaux, la commune aura recours à un emprunt de 1.6 million d'euros.

Le solde sera financé par de l'autofinancement depuis le budget de l'eau à hauteur de 400 000€ (utilisation des excédents) et par le remboursement des travaux de défense incendie par le budget principal pour 600 000€ (participation de la commune au titre de sa compétence défense incendie).

Il est à noter que grâce à des ratios financiers très favorables (faible niveau d'endettement, niveau d'autofinancement significatif...) notre commune dispose des moyens financiers suffisants pour assurer en toute tranquillité le financement de travaux, d'un montant significatif, à réaliser en urgence.

Que retenir du budget primitif 2024 ?

0% d'augmentation d'impôts.

Un ratio de capacité de désendettement de **1.07**
ce qui constitue un ratio
extrêmement favorable

(il signifie que si la commune affectait la totalité de son épargne brute au remboursement de sa dette, elle pourrait se désendetter complètement en une année)



À NOTER...

COMMENT SONT CALCULÉS LES IMPÔTS LOCAUX ?

C'est la valeur locative cadastrale d'un bien qui sert de base d'imposition aux divers impôts locaux. Chaque local susceptible de donner lieu à une imposition au titre de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière fait l'objet d'une évaluation : cette valeur locative est fixée après consultation de la commission communale des impôts directs lors des opérations de révision foncière.

Chaque année, les services de l'État notifient à la commune les bases fiscales (le montant total des valeurs locatives cadastrales des biens situés sur la commune). L'évolution des bases fiscales est décidée par l'État en fonction de l'augmentation notamment de l'indice des prix à la consommation. En 2023, les bases fiscales ont été revalorisées à hauteur de 7,1 % et en 2024 à 3,9 %. Pour calculer l'impôt, on applique aux bases fiscales le taux voté par le conseil municipal.

Ainsi, en 2024, le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation des taux d'imposition mais le taux voté, même s'il est identique à l'an passé, sera appliqué à des bases plus élevées de 3,9 %, d'où une augmentation mécanique du montant des impôts.

Le legs d'Henri et Emile Viboud

Henri Lorenzi nous raconte... le classeur rouge

Les frères Viboud, agriculteurs à Francin, sont décédés sans héritiers.

« La grand-mère de mon épouse Angèle était cousine germaine de Mme Viboud ; mon épouse est donc la seule famille vivante de ses deux fils. Je travaillais à Monaco et nous vivions à Menthon ; tous les ans nous venions voir la mère d'Henri et Emile. Depuis 2000, nous vivons à Francin, dans la maison familiale de mon épouse.

Nous voyions souvent les deux frères. Un jour ils m'ont donné un classeur rouge contenant tous leurs papiers. Je l'ai rangé dans une armoire. Après le décès d'Henri puis d'Emile, j'ai ressorti le classeur dont est tombée une lettre sur laquelle était inscrit « à ouvrir après mon décès ». Aussi j'ai apporté cette lettre en mairie, sans l'ouvrir.

La lettre indiquait « après ma mort je laisse tout à la commune ou à l'Etat ». La mairie a remis la lettre au notaire bien que non valable car aucune date n'était mentionnée. J'ai alors retrouvé un autre papier, signé d'Emile, écrivant « je regrette mon frère, ma vache et Titus (le chien). Il me reste les chats et une balle ». J'ai donc ramené ce papier car il permettait d'avoir des éléments chronologiques utiles ! J'ai enfin trouvé un troisième papier dans lequel Emile remerciait les

Henri et Émile



infirmières, le docteur de bien s'occuper de lui ».

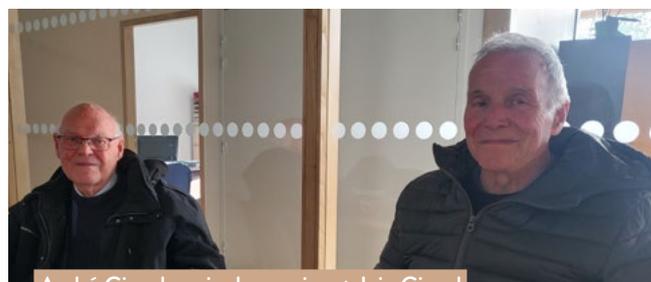
La mairie remet les documents au notaire. Un avis de recherche est publié et un généalogiste est missionné pour trouver d'éventuels parents.

M Lorenzi poursuit : « le notaire a demandé à Angèle si elle voulait hériter, elle a dit ne rien vouloir – même si elle aurait pu prétendre à cet héritage ! Je me suis occupé d'eux de bon cœur. Sans ce classeur rouge, l'État récupérerait tout ».

Henri et Emile, qui vivaient très simplement, ont laissé à la collectivité un héritage significatif, constitué de biens immobiliers et de placements. Le conseil municipal réfléchit à la destination de ces biens et au meilleur moyen de rendre hommage aux bienfaiteurs de la commune.



La parole à... André Girard et Jojo Girard



André Girard, maire honoraire et Jojo Girard

Ils nous aident à mieux connaître les frères Viboud, bienfaiteurs de la commune.

Henri est né en 1929 et Emile en 1930. Les frères Viboud étaient issus d'une famille très modeste avec des conditions de vie difficiles.

« Leur père est décédé en 1956 et leur mère en 1985, une femme belle et souriante. Il y avait des gênes de longévité dans cette famille, dans un contexte d'hygiène de vie médiocre. Leur oncle maternel est décédé sans enfants à 102 ans. Surnommé Petit Jean car trop petit pour aller à l'armée, il a été le premier centenaire de la commune ; il avait une mémoire colossale, il se souvenait de toutes les dates de naissance et de toutes les limites de propriété. La sœur du père, Antoinette, est décédée sans enfants à 97 ans. Elle était très travailleuse et dévouée pour ses neveux ».

Quel était leur mode de vie ?

« Nous les avons connus très jeunes, nous jouions souvent aux boules chez nos parents, une activité que nous avons partagée durant notre vie d'adulte. Émile était un bouliste très adroit !

Ils étaient travailleurs et vivaient au rythme du jour et des saisons, un mode de vie calé sur le rythme solaire. Ils se nourrissaient correctement, n'ont jamais bu ou fumé. Ils n'éprouvaient pas le besoin d'acheter. Très économes et près de leurs sous, ils vivaient chichement.

Henri a eu un accident terrible ; alors qu'il se rendait à vélo à un match de rugby, a été percuté par une voiture et a dû être hospitalisé six mois durant. Il avait un pied devenu noir. Il avait une boîtierie très marquée mais il marchait aussi vite que tout

le monde. Emile a eu également plusieurs accidents durant son existence. Ils avaient une volonté énorme ! »

Avait-il des passions ?

Henri lisait énormément ; il se passionnait pour la littérature sur les guerres, mais il lisait tout ce qu'il avait sous la main : le journal, les revues, les magazines, les bandes dessinées... Il était aussi très ingénieux ! Il a fabriqué sa première machine à planter le tabac en s'inspirant de celle des voisins, ainsi qu'un abreuvoir automatique. Ils ont été les derniers à acquérir un tracteur sur la commune : ils l'ont acheté quand le bœuf est mort dans le sillon. D'ailleurs Emile avait gardé une très vieille vache qui était devenue un véritable animal de compagnie.

Au service militaire, Emile faisait partie de l'équipe de sport de son régiment ; vélo et rapide, il s'est révélé très bon tennisman. Il était un passionné de chasse qu'il aimait pratiquer seul. Très adroit et très sportif, il était de très loin le meilleur chasseur de Francin, à chaque tir il atteignait sa cible ! Il chassait les lièvres, lapins de garenne, faisans et en vendaient beaucoup notamment aux restaurateurs de Montmélian. Il fabriquait lui-même avec son frère les cartouches ! Emile avait plusieurs chiens de chasse, biens soignés et entretenus.

Quelle était leur philosophie de vie ?

Henri et Emile étaient deux frères qui avaient une idée de la famille ! Il régnait entre eux une vraie entente familiale. Leur mère est décédée chez eux, à la maison,

à 89 ans et jamais les deux frères ne l'auraient placée en établissement.

Lorsqu'on partait à un concours de boules, parfois il fallait revenir, entre deux parties, à la ferme en voiture puis nous repartions, la traite achevée, afin de ne pas laisser seule leur mère au travail. Et lorsqu'elle est décédée, les frères se soutenaient toujours, deux frères en symbiose !

Henri, l'aîné, était le chef. Après la disparition de leur mère, ils ont continué de vivre ensemble. Emile faisait les courses qu'il transportait dans une caisse fixée sur le porte bagages de sa mobylette ; ni l'un ni l'autre n'avait le permis de conduire. Ils n'avaient pas non plus de carte d'identité, d'où les difficultés rencontrées lors de l'hospitalisation d'Henri ! Et lorsque j'allais le voir tous les jours à l'hôpital, il était parfois tellement plongé dans sa lecture qu'il ne m'entendait pas arriver. Emile en a eu une à 70 ans car il devait s'acheter un téléphone portable.

Au retour d'hôpital d'Henri, un bungalow a été installé chez eux afin de leur permettre d'avoir un minimum de confort. Henri a vécu dans le bungalow mais Emile a toujours voulu dormir sans sa chambre, dans la maison.

Ils avaient leur propre personnalité, ne dérogeaient pas à leurs conditions de vie et à leurs principes, un sou était un sou. Ils aimaient discuter et étaient curieux de tout.

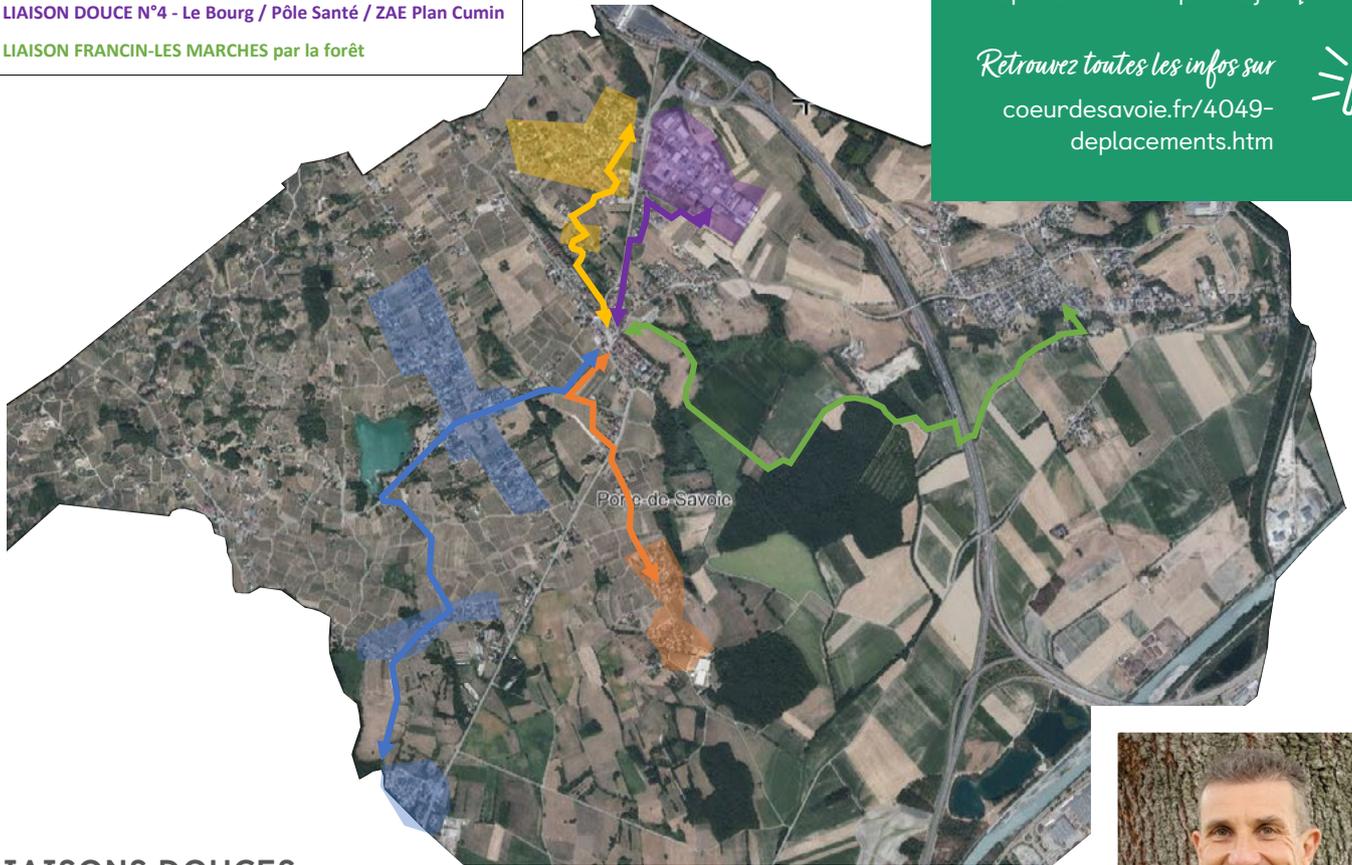
Des gens sans histoire, carrés, soudés, volontaires et travailleurs, avec leur personnalité. Ils ont suivi le mode de vie qu'ils voulaient, au-delà de concepts communs de confort ou d'apparence.»





Parlons mobilité et travaux !

- LIAISON DOUCE N°1 – Orée du Penet / Seloge / Le Bourg
- LIAISON DOUCE N°2 – La Douane / Lac Saint-André / Le Bourg
- LIAISON DOUCE N°3 – Murs / Le Bourg
- LIAISON DOUCE N°4 - Le Bourg / Pôle Santé / ZAE Plan Cumin
- LIAISON FRANCCIN-LES MARCHES par la forêt



Le savez-vous ?

La mobilité est une préoccupation dont s'est également emparée la Communauté de communes Cœur de Savoie qui est Autorité organisatrice !

Elle définit un schéma de mobilité qui programme des actions dont le déploiement est prévu jusqu'en 2030.

Retrouvez toutes les infos sur coeurdesavoie.fr/4049-deplacements.htm



LIAISONS DOUCES

« La commune poursuit activement ses actions pour le développement des mobilités douces sur son territoire. Nous voulons créer des cheminements cohérents et confortables et ré-ouvrir des chemins ruraux. Nous avons recensé toutes nos voies communales et chemins ruraux que nous connaissons désormais parfaitement »

La liaison n°1 va être aménagée au niveau de la rue du Glaisin avec la création d'un nouveau cheminement qui permettra d'accéder à l'existant en direction du centre village.

La commune finalise actuellement les études pour créer, en lien avec la communauté de communes de Cœur de Savoie et le Département de la Savoie, une chaussée à voie centrale banalisée, sur la route départementale n°12 (route du Lac de Saint-André). Cette voie sera accompagnée de divers aménagements constitutifs de **la liaison n°2**, avec la création de carrefours aménagés (carrefour RD12 / Chemin de Crincaillé et carrefour RD12 / Chemin des Abymes) et d'un cheminement, séparé physiquement de la chaussée, qui permettra de se rendre en toute sécurité sur le site du lac de Saint-André depuis le centre village. La création de ce cheminement sera l'aboutissement d'un long travail, notamment

pour réaliser les acquisitions foncières puis les études nécessaires à la réalisation de ces aménagements.

Les études d'aménagement de **la liaison n°3**, dont le tracé a été réactualisé en 2023, sont également en cours de finalisation. La commune a obtenu l'accord du Conseil Départemental pour aménager une traversée sécurisée au niveau du carrefour de la route départementale n°1090 (route du Grésivaudan) et du chemin de Murs. Un cheminement permettra ensuite, en traversant l'ancien domaine de Termont, de rejoindre le bord de la route du lac de Saint-André puis le futur carrefour aménagé au niveau du chemin de Crincaillé. Sur cette liaison également, un cheminement va être créé sur des parcelles récemment acquises par la commune, afin de relier la route du lac de Saint-André au chemin du lac Broz.

Enfin, **la liaison n°4** est en cours de finalisation, avec la création d'une voie verte en contrebas de la route départementale n°1090 pour permettre de relier en sécurité le secteur des Granges au secteur des Carroz puis à la zone de Plan Cumin.



Jean-Jacques Bazin, maire délégué de Les Marches en charge de l'urbanisme.

Notre collectivité réfléchit à la réalisation de chemins de randonnée reliant les parcs naturels de Chartreuse et des Bauges. Ce projet associe la communauté de communes et le Département.



ZOOM SUR... LES VOIRIES

« Chaque année nous consacrons un budget significatif pour maintenir ou améliorer l'état de nos voiries. Nous allons procéder au renforcement de la montée des Côtes, réaménager le chemin de Blanchard et créer un parking à l'intersection de la RD12 et RD22 » précise Jean-Jacques Bazin.



HAMEAU DE SELOGE

Le projet de réaménagement de la route de Seloge et du chemin de Pré Cartery a démarré en début d'année 2024 ; il vise à améliorer la cohabitation des différents usages sur ces voies, donner plus de place aux mobilités douces et créer une connexion sécurisée avec la liaison douce n°1.

Préalablement à ces travaux sur la mobilité, la collectivité a sollicité le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie pour étudier la possibilité d'enfouir les réseaux secs situés au démarrage de la route de Seloge et sur le chemin de Pré Cartery.

Les travaux sont prévus à l'automne 2024.

Afin d'initier le projet de réaménagement, la commune a missionné le cabinet de géomètres-experts EUREKA qui a procédé en février et mars au relevé topographique du secteur d'étude ainsi qu'à la matérialisation des emprises privées en vue de la construction du projet. Le bureau d'études ARTER, spécialiste des déplacements, va réaliser une enquête de mobilité à l'échelle du hameau. Cette étude comportera des comptages directionnels sur les 4 principaux carrefours, un comptage de débit et de vitesse ainsi qu'une enquête « origine-destination » pour identifier la part de transit et de déplacement d'échanges dans le secteur.

À l'issue de cette étude, une réunion publique sera organisée afin de présenter les résultats, recueillir le ressenti des usagers et des habitants du secteur, échanger sur les principes d'aménagement. Les travaux sont programmés pour 2025.

CIMETIÈRE DE LES MARCHES

Après la réfection du mur d'enceinte, au tour du mur de séparation, entre l'ancien et le nouveau cimetière, de bénéficier d'une restauration avec la création d'une couvertine sur 45 ml et la mise en œuvre d'un crêpi sur 150 m² après rebouchage des fissures et comblement des pierres manquantes. Le coût des travaux s'élève à 24 500 € TTC.



Columbarium Les Marches

En parallèle, de nouveaux columbariums vont être implantés à proximité immédiate des existants.

Au-delà des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration, notre commune se prépare à conduire des travaux d'envergure et structurants afin de répondre aux besoins actuels et futurs.

AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE LES MARCHES

Cet aménagement intègre de nombreux enjeux : proximité des écoles, commerces, densité d'habitation, lieu de passage, lieu de vie. **Un projet structurant, d'envergure et ambitieux, pensé avec les Porteraïns !**

Depuis 2021, des enquêtes, diagnostics et études ont été conduits, avec l'idée de proposer un aménagement qui réponde aux besoins actuels et futurs. Toutes les options sont appréhendées afin de permettre l'émergence de la meilleure solution. Le programme d'aménagement reste encore à élaborer. Le projet continuera de se construire en concertation avec les habitants.

Le cœur de village étant très fréquenté, nous procéderons à une modélisation numérique (comptage directionnel indiquant le nombre de passage de véhicules et de piétons) afin de bien connaître cette fréquentation et imaginer les solutions d'amélioration de la circulation au sein de notre village..

AMÉNAGEMENT DU BOURG DE LES MARCHES



Matérialisation du stationnement intra-muros



Futures places supplémentaires

À la demande des habitants du bourg et du comité du bourg, notre collectivité s'empare de la question du stationnement intra-muros. Afin de discipliner le stationnement sur l'espace public, des travaux de matérialisation de places de stationnement vont être réalisés. Répondre aux besoins grandissant de stationnement tandis que l'espace n'est pas extensible induit de créer des places supplémentaires ; l'espace disponible a été identifié en direction du cimetière de Les Marches. Ce projet englobe un aménagement paysager.



Jacques Veltri,
adjoint aux travaux

RÉSEAU D'EAU POTABLE

Dans le cadre du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et d'amélioration de son réseau de défense contre l'incendie, la commune a missionné en 2021 le bureau d'études hydroliques His&O afin d'établir un **bilan sur ses besoins et ses ressources en eau puis définir les aménagements à mettre en œuvre pour optimiser son réseau et mettre en conformité sa défense extérieure contre l'incendie (DECI).**

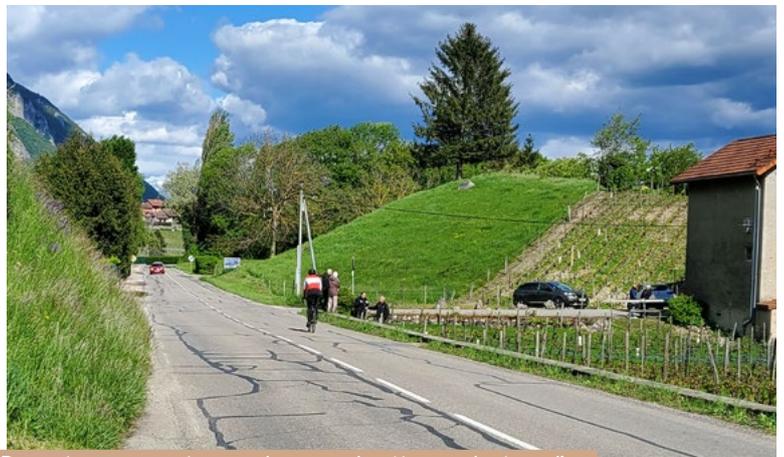
« Nos travaux rendront le réseau d'eau performant, sécurisant à la fois l'alimentation en eau des habitants et la défense incendie »

Fort des résultats de cette étude et de ses conclusions, c'est le bureau d'études NEXUS en groupement avec ALPETUDES qui ont été missionnés afin de concevoir techniquement le projet et conduire les travaux de restructuration qui consisteront en :

- **Le changement des canalisations entre le réservoir de Darbé et la chambre Amédée V** située sous le giratoire du Bourg de Les Marches consistant au remplacement des trois conduites existantes par une double canalisation,
- **La mise en œuvre de chambres de comptage** en complément/remplacement de certaines vannes fermées d'isolement afin de garder une fiabilité des indicateurs de performance et une amélioration de la défense incendie,
- **La création d'organe de stabilisation** sur réduits afin d'améliorer les performances du réseau de défense incendie,
- **La création d'une canalisation de refoulement** en Ø125mm depuis le réservoir de Darbé vers le réservoir de 9 Fontaines.

En effet, le réservoir de 9 Fontaines possède une grande capacité de stockage sans pour autant avoir une ressource suffisante pour l'alimenter. La ressource de Verdun, elle, n'est utilisée que partiellement du fait du peu de stockage disponible à l'aval. Le projet de refoulement consiste donc à optimiser l'utilisation de la ressource de Verdun afin d'alimenter le réservoir de 9 Fontaines. Un débit de 20 à 40 m³/h permettrait de remplir 9 Fontaines en moins d'une journée en fonction de la ressource et des besoins.

Afin de mener à bien ces travaux et d'optimiser les coûts et les délais, ceux-ci seront divisés en deux lots géographiques distincts. **Des impacts sur la circulation sont à prévoir, principalement sur la route du lac de Saint-André. Les travaux se dérouleront à partir de l'automne 2024 pour une durée prévisionnelle de 6 mois.**



Des aménagements prévus pour le passage des piétons et du réseau d'eau

Réfection du réseau d'eau en chiffres

COÛT DES TRAVAUX ESTIMÉ
2 600 000 € HT



ÉQUIPEMENT DE

118 POTEAUX D'INCENDIE

(89 pour Les Marches et 29 pour Francin)

SUR LES MARCHES : **82%** des poteaux incendie sont **non conformes***

SUR FRANCIN, seuls **2 poteaux** sont **non conformes***

*Ne possèdent pas le débit et/ou la pression réglementaire.



CHANGEMENT DE CANALISATION

Remplacement de

3 CONDUITES existantes
par **une double canalisation**

CANALISATION EN FONTE DE
Ø 200 mm sur **2150 m** de linéaire
(alimentation de Francin - Saint André - le Bourg)

CANALISATION EN FONTE DE
Ø 150 mm sur **2150 m** de linéaire
dédiés au chef lieu et à l'adduction opposée



Cadre de vie

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Notre commune est engagée en faveur du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Au printemps 2023, notre commune s'est engagée dans la labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique ». Rappelons que ce label fournit aux collectivités un cadre stratégique et méthodologique permettant de piloter et valoriser les politiques Climat-Air-Énergie dans un esprit d'amélioration continue. Le scénario du PCAET a été construit pour tendre vers les objectifs nationaux, régionaux et locaux, à savoir :

Pour 2030 :

- Réduire de 23% la consommation d'énergie finale par rapport à l'année de référence 2015
- Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES), par rapport à l'année de référence 1990
- Porter la part des énergies renouvelables à 50 % de la consommation d'énergie

Pour 2050 :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% par rapport à 2012
- Diviser par 4 les émissions de GES (75%), par rapport à 1990 (facteur 4)
- Porter la part des énergies renouvelables à 100 % de la consommation d'énergie.

L'état des lieux, réalisé par une consultante spécialisée entre mai et septembre 2023, s'est déroulé sous la forme d'ateliers de travail en présence d'élus et de techniciens de la collectivité avec, en fonction des thématiques traitées, la présence des services de la communauté de communes Cœur de Savoie et de la commune de Montmélian.

Ont été notamment abordées les thématiques portant sur l'urbanisme et la planification territoriale, la mobilité et les transports, l'approvisionnement en eau, en énergie et l'assainissement, l'organisation interne des services de la commune.

Cet état des lieux, dont la restitution a eu lieu le 9 janvier 2024, a permis d'identifier d'une part les points forts de la collectivité parmi lesquels la forte implication des services et des élus, et une première évaluation globalement très positive, avec une action climat-air-énergie communale en fort développement (élaboration d'un PLU vertueux, développement de nombreuses liaisons douces, rénovation du patrimoine bâti, gestion différenciée des espaces verts...) et d'autre part les pistes de progrès dégageant des actions prioritaires ; citons :

- **La réalisation d'un diagnostic de l'ensemble du patrimoine communal** et l'élaboration d'une stratégie de rénovation et d'optimisation (schéma directeur immobilier) ;
- **Le développement des énergies renouvelables** et notamment la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur urbain ;
- **L'implication de la commune dans les projets intercommunaux** pour les décliner à son échelle : adaptation au changement climatique, gestion de la ressource en eau, gestion de la forêt, agriculture et alimentation, etc. ;
- La poursuite de **la formation et de la sensibilisation des élus et des agents** de la collectivité pour traduire l'ambition climat-air-énergie dans son fonctionnement et ses choix de politique publique.



ZOOM SUR... LE BOSQUET COMESTIBLE

Porté par Thibaut Tous-saint dans le cadre du budget citoyen, le projet a été co-réalisé avec les services techniques et le grand renfort des enfants de la classe de Mme Duret de l'école de Francin.

Patiencez et... dégustez!

Un panneau pédagogique sera installé prochainement pour vous guider.



Le bosquet en février

Et concrètement?

Des actions sont engagées dès 2024 :

- **Établir un plan pluriannuel d'investissement** pour améliorer la performance énergétique des équipements communaux.
- **Installation de panneaux solaires** photovoltaïques sur les toits des deux groupes scolaires (investissement de 230 k€). La production d'électricité de ces centrales sera en partie autoconsommée par les bâtiments communaux situés dans le périmètre de l'installation.
- Engager une étude de faisabilité pour la **création d'un réseau de chaleur biomasse** dans le centre de la commune déléguée de Les Marches.

Le programme d'actions complet sera validé par les élus fin juin 2024. Un audit externe sera réalisé en septembre 2024 pour s'assurer que la commune remplit les conditions d'obtention des deux premières étoiles du label qui en compte 5.



DU CÔTÉ DES ÉCOLES

L'équipe des agents du Pôle Enfance Éducation, s'appuyant sur le projet politique de la collectivité, a élaboré, en début d'année scolaire son nouveau projet pédagogique. Il se décline quotidiennement sur le terrain par la mise en place d'activités (manuelles, sportives...) durant le temps périscolaire (le temps passé à l'école hors des temps scolaires le matin, le soir ou pendant la pause du déjeuner).

Année des Jeux Olympiques oblige, les enfants de l'école de Francin et ceux des écoles de Les Marches concourent par le biais de défis sportifs filmés. Une rencontre réelle, permettant un échange entre les écoles, sera organisée au mois de mai. L'équipe d'animation a également travaillé sur la création d'un grand jeu, au mois d'avril.

Considérant le réel succès de notre première **kermesse inter-écoles**, notre équipe d'animation prépare une nouvelle édition le 14 juin prochain à la salle Montgrabelle. Une belle occasion de rencontrer les animateurs et les ATSEM, d'admirer l'exposition des créations que les enfants ont réalisées durant l'année et d'assister au spectacle de danse, un vrai moment de bonne humeur !

La rentrée scolaire se prépare dès maintenant !

Depuis le début du mois de mai, vous trouverez le dossier d'inscription aux services périscolaires 2024/2025 téléchargeable sur notre site. Le dossier accompagné de différents documents sera à déposer au bureau du Pôle Enfance Éducation **du 1^{er} juin au 12 juillet 2024**. Des permanences supplémentaires sont prévues pour l'occasion !

Si votre enfant est né en 2021, pensez à l'inscrire à l'école ! Pour cela, deux étapes simples à réaliser :

1 / Rendez-vous au Pôle Enfance Éducation munis d'une pièce d'identité, du livret de famille, d'un justificatif de domicile et du certificat médical précisant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires.

Un certificat d'inscription sera établi et transmis à la direction de l'école.

2 / Pour finaliser l'inscription de votre enfant, il vous suffira de vous rendre à l'école sur rendez-vous ou durant les permanences.

Et pour la prochaine rentrée scolaire...

Une nouvelle classe de maternelle sera créée à l'école Crincaillé !

Le savez-vous ?

Dans les cours de récréation sur le temps du midi, certains enfants portent un dossard. Il s'agit de nos médiateurs.

Les enfants volontaires pour endosser le rôle de médiateur ont été formés spécifiquement à la gestion des petits différends leur permettant de régler les petits désaccords... sous l'œil attentif et impartial des animateurs qui les accompagnent dans cette fonction.

Voulez-vous connaître la légende du lac Saint-André ?



en place proposera la **création d'un sentier thématique autour du Lac Saint-André**.

Ce projet, en cours de finalisation, vous permettra de découvrir l'histoire du Lac Saint-André ainsi que les espèces qui le peuplent en vous laissant guider par un personnage créé par le CME : **Bluedragon**. En suivant ses traces, il vous parlera d'histoire, de faune et de flore... tout en parcourant un sentier de promenade sympathique et accessible à tous !

Pour son fonctionnement, la collectivité a doté le CME d'un budget propre. Une belle façon de s'initier à la démocratie, à une meilleure connaissance de la fonction d'élu. Cette expérience favorise également l'émergence de propositions et d'initiatives visant à améliorer le vivre ensemble.

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANT (CME)

Élus pour deux ans, nos vingt jeunes conseillers arrivent bientôt à la fin de leur mandat !

Élus par leurs camarades, ils sont leurs représentants auprès de la collectivité. Tout au long de leur mandat, les jeunes se réunissent une fois par mois avec un ordre du jour bien rempli : préparation des commémorations, préparation des vœux qu'ils présentent aux côtés du maire chaque mois de janvier, rencontre d'élus ou de structures en lien avec leur programme. Les séances de travail sont également l'occasion pour les jeunes conseillers de réfléchir à un projet phare ; après discussions et échanges, les jeunes votent pour une idée puis œuvrent ensemble pour sa mise en place et sa concrétisation.

Après le parcours de santé mis en place par la mandature précédente, l'équipe



Le CME a reçu Emilie Bonnard le 16 février dernier

La fin de mandat se termine traditionnellement par une excursion d'une journée complète.

Cette année les jeunes conseillers visiteront l'Assemblée nationale.

Une suite logique à la visite de Mme Bonnard, députée de la troisième circonscription de la Savoie, qui a expliqué aux jeunes élus le fonctionnement du parlement et répondu aux nombreuses questions des jeunes conseillers.

Tu aimerais devenir membre du conseil municipal enfant ?

Il suffit d'habiter la commune et être scolarisé en CM1 ou CM2 dans l'une des 3 écoles de Porte-de-Savoie. Il faudra alors mener une campagne auprès de tes camarades car ils seront tes électeurs ! Les élections se déroulent comme celles d'une équipe municipale. **Les prochaines auront lieu en octobre 2024.**



La bibliothèque connaît un essor formidable !



Hélène, Maryline et Simon vous accueillent et vous conseillent tout comme les bénévoles

Ce n'est pas moins de 17 000 prêts qui ont été enregistrés en 2023 (contre 7 500 en 2022) et près de 400 nouveaux adhérents depuis l'ouverture (au total plus de 700 adhérents dont 42% sont Marcherous).

Les résultats de l'enquête de satisfaction conduite fin 2023 ont permis d'améliorer notre qualité de service. Ainsi la bibliothèque va faire l'acquisition en 2024 **d'une boîte à livres permettant les retours des livres empruntés en dehors des heures de permanence**. La bibliothèque enrichit chaque année son fond avec des achats de livres à hauteur de 4 000€ en 2024. **L'offre de lecture est variée (œuvres, BD, magazines...), à destination des tous petits comme des plus grands.**

Avec l'arrivée des beaux jours, le mobilier extérieur a été installé dans le jardin de lecture, représentant un budget global de 6000€ en partie financé par la direction de la lecture publique (anciennement dénommée Savoie Biblio).

Venez donc vous y installer pour un café, un thé et une lecture au soleil ou à l'ombre, face au Granier ou à la Savoyarde.

Poursuivant sur sa lancée, notre bibliothèque élargit son panel d'activités !

En adhérant au service « Savoie e-medias » nous offrons la possibilité aux usagers d'utiliser la tablette de la bibliothèque permettant d'accéder à une offre complète en matière de multimédias (musique, journaux, films, documentaires etc...). Une borne wifi public ainsi qu'un écran et son vidéoprojecteur seront tout prochainement installés avec l'aide d'une nouvelle subvention de la direction de la lecture publique.

Nous diversifions également les thématiques proposées dans **nos ateliers du mercredi** avec des nouveautés : land'art, bricolage fête des mères et des pères, ateliers créatifs... En mars dernier, nous avons mis en place **un club de lecture** : lors de sa première rencontre les participants ont partagé le plaisir de lire, échangé sur leurs coups de cœur. Un club de lecture - ouvert à tous ! - dont les orientations seront définies ensemble, dans la convivialité et le plaisir de lire.

La bibliothèque se déplace hors les murs et va à la rencontre des écoles sur les temps périscolaires avec les interventions de Maryline et Hélène sur les temps du midi et du soir ainsi que des résidents du foyer Notre Dame afin de partager des activités autour du livre. Il est même prévu d'organiser des créneaux « biblio - plage » au bord du lac de Saint André et d'organiser un spectacle à l'automne.

Les agents communaux et les 15 bénévoles partagent une culture commune en suivant ensemble deux journées de formation sur l'accueil en bibliothèque. À chaque passage, vous serez accueillis de la même façon et toujours avec le sourire !



Formation commune des bénévoles et des agents

A vos clichés !

Notre premier concours photo, organisé sur le thème des trésors cachés de Porte-de-Savoie, est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Alors si vous pensez avoir découvert un trésor encore méconnu sur notre commune, photographiez-le et apportez votre cliché jusqu'au 22 juin à midi ! Notre concours est doté de lots pour adultes et pour enfants (de 6 à 18 ans). Les meilleurs clichés seront exposés au sein de notre bibliothèque et feront l'objet d'un vote par les usagers.



Pour suivre l'actualité de la bibliothèque, toutes les infos sur notre site : porte-de-savoie.fr/vie-locale/bibliotheque-francin/

UNE PROGRAMMATION CULTURELLE QUI S'ÉTOFFE ET S'ENRICHIT

La programmation culturelle que nous proposons est réfléchi pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble de la population : des tous petits, des scolaires, des adolescents, des adultes, pour tous publics !

Conçue en cohérence avec les propositions culturelles proposées par la communauté de communes de Cœur de Savoie ainsi que les activités organisées par nos associations (festival du livre, soirées dansantes, expositions, conférences...), nous proposons **des pièces de théâtre, des concerts, des soirées en lien avec l'actualité comme le Mois de la Nuit, des spectacles de danse et en septembre prochain un festival de musique rock – rap et techno.**

Toutes nos dates en fin de ce bulletin !



Nouveautés



ACTIVITÉ NATUROPATHE

« Je suis formée à cette médecine traditionnelle pour vous accompagner à prendre soin de vous au quotidien

et ainsi optimiser votre santé sur tous les plans (physique, émotionnel, énergétique, mental...).

En fonction de votre motif de consultation et de vos possibilités, je vous propose des outils naturels, comme l'usage de plantes médicinales, l'alimentation, la relaxation ou encore le massage bien-être, pour rééquilibrer votre organisme et ainsi gagner en vitalité ! Je reçois à mon cabinet, au 164 rue de la Mondeuse à Porte-de-Savoie ».

Hélène Kuntz • 07 64 17 46 73
contact@helene-kuntz-naturopathe.com
helene-kuntz-naturopathe.com

CABINET DE SOPHROLOGIE « QUIÉTUDE »



« Je vous propose un accompagnement qui vous permettra de gagner en sérénité. Pratiquer une relaxation dynamique aide à se reconnecter à

son corps et à ses ressentis. Grâce à la détente profonde vous apprenez à gérer les situations stressantes avec calme. Les techniques de visualisation et de concentration renforcent l'estime de soi, la créativité, la motivation, l'amélioration du sommeil...

Spécialisée en relaxation ludique pour enfant et en accompagnement de la maladie.

Magaly VIBOUD
Sophrologue certifiée
06 24 05 99 73
sophroquietudelesmarches.fr

INSTALLATION D'UN GLACIER « CHEZ GÉGÉ »

Gégé vous propose des glaces, petite restauration et boissons fraîches, à côté de la vélo station près du lac de Saint André, il sera présent de 9h à 19h quand la météo sera propice :

- Jusqu'au 16 juin, les mercredi, samedi et dimanche,
- Tous les jours à partir du 17 juin jusqu'au 15 septembre
- Du 16 septembre au 1 novembre les mercredi, samedi et dimanche



CATASTROPHES NATURELLES : vous avez constaté des fissures ?

Signalez à la mairie les fissures résultant des intempéries ou de la sécheresse et faites une déclaration de sinistre habitation à votre assureur par courrier recommandé. Adresser également une lettre à la mairie permettra au maire de déclencher une procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle.

Comment se passe la procédure de reconnaissance de catastrophe naturelle ? Le maire recense les dommages subis dans sa commune et établit un rapport descriptif puis transmet le dossier au Bureau Interministériel de Défense et Protection Civiles (BIDPC) qui l'adresse au Ministère de l'Intérieur après avoir collecté l'ensemble des rapports nécessaires à l'analyse du dossier (rapports météo, rapport BRGM, DREAL, DDT, carte des sols argileux avec les lieux touchés...). La demande est recevable si elle intervient dans un délai de 18 mois suivant le début de l'événement.

A noter : les biens non assurables ou non assurés ne peuvent faire l'objet d'aucune indemnisation même si l'état de catastrophe naturelle est déclaré !

PRIORITÉ À DROITE : suivez le panneau jaune !

Dans le village de Francin et depuis plusieurs années, à chaque intersection, la priorité est à droite. Soyez prudents... et courtois !



NOUVEL ARRIVANT SUR NOTRE COMMUNE ? Faites-vous connaître !

Vous habitez depuis peu sur notre commune et souhaitez connaître toutes les informations pratiques ? Présentez-vous aux accueils de nos mairies où nous pourrions vous remettre tous les documents utiles pour votre bonne installation.

COMBUSTION DES VÉGÉTAUX : un encadrement strict des pratiques du brûlage à l'air libre !

La combustion à l'air libre de végétaux est fortement émettrice de particules fines, contribuant à dégrader la qualité de l'air. Par ailleurs cette pratique contribue à aggraver les risques d'incendie, dans un contexte d'accroissement des été caniculaires.



La Préfecture de Région Auvergne Rhône-Alpes rappelle qu'il est **interdit de brûler les végétaux à l'air libre** et incite à utiliser les solutions alternatives, telles que le compostage, le broyage (voir page suivante), le paillage ou le dépôt en déchetterie.

RÉSERVATION DE SALLES COMMUNALES : Associations porteraïnes, ce message est pour vous !

Il est désormais possible aux associations de réserver en ligne une salle communale. Chaque demande pourra être étudiée puis validée sous réserve qu'elle soit complète ! Aussi pensez à bien indiquer, lors de votre réservation, la nature de l'événement ainsi que le nom de l'association pour le compte de laquelle la demande est effectuée.

AIDES AU LOGEMENT : de nouvelles mesures en 2024

De nouvelles initiatives visant à fournir un soutien au logement sont lancées ; des mesures ambitieuses pour rendre le logement plus accessible et améliorer la qualité de vie des citoyens : chèque énergie, assistance au règlement de factures d'eau, électricité ou gaz, les travaux éligibles à MaPrimeRénov' effectués par des professionnels RGE, la prime «Coup de pouce chauffage»...

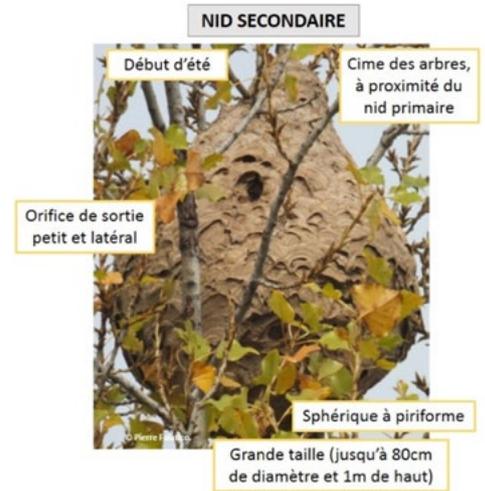
Pour plus d'informations sur l'ensemble des aides financières au logement, consultez le site web <https://www.ecologie.gouv.fr/demarches/aides-financieres-au-logement>



FRELON ASIATIQUE

La campagne 2023, explosive en termes de présence du frelon asiatique (2 fois plus de nids découverts qu'en 2022) sur notre territoire, nous incite à la plus grande vigilance pour cette saison à venir.

C'est pourquoi nous vous rappelons qu'il est ESSENTIEL de déclarer toute suspicion sur la plateforme dédiée : frelonsasiatiques.fr



 *Bons plans*

DÉPART EN VACANCES : partez plus tranquilles !

Dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, les services de gendarmerie proposent de veiller sur votre logement durant votre absence ou vous prévenir en cas d'anomalie. Pour bénéficier de ce dispositif gratuit, dans un délai de 45 jours à la veille de votre départ, inscrivez-vous auprès de la gendarmerie, munis de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pouvez également vous inscrire en ligne. Dans tous les cas conservez votre récépissé de demande d'inscription. Et n'oubliez pas, en cas de retour anticipé, prévenez la gendarmerie !

PRÉLÈVEMENT DE BOIS DANS LA FORÊT DE LES MARCHES : sans avoir à couper le bois !

Il sera possible, entre juin et septembre, de prélever du bois déjà au sol dans la forêt. Cette possibilité sera déterminée suivant les règles appliquées aux coupes affouagères. Ainsi des lots seront attribués aux habitants qui pourront récupérer le bois au sol sur la parcelle qui leur sera attribuée, au besoin par tirage au sort. Une belle façon d'entretenir notre forêt tout en se chauffant !

DIFFUSION D'INFORMATIONS : les panneaux d'affichage font peau neuve



Notre territoire compte une quarantaine de panneaux d'affichage. Certains panneaux seront supprimés, d'autres déplacés pour un emplacement plus adapté et tous seront équipés d'un vitrage aimanté, protégeant la publication des intempéries et pour un accès ouvert à tous.

N'oubliez pas de retirer vos informations périmées !

MISE À DISPOSITION D'UN BROYEUR : broyez plutôt que brûler !

Le SIBRECSA a acquis 2 broyeurs semi-professionnels qu'il mettra à disposition des communes volontaires ; un broyeur sera mis à la disposition des

habitants la dernière semaine de juin, la dernière semaine d'octobre et la première semaine de novembre. Cette mise à disposition gratuite (moyennant caution), sur fera sur une journée ; le broyeur devra être récupéré le matin et déposé le soir au service technique à Plan Cumin. Chaque utilisateur veillera à sa propre sécurité tant dans son équipement de protection que dans l'emploi du matériel.

Inscription depuis notre site ou
directement en mairie.

Lutte contre la perte d'autonomie : LES ATELIERS DU CORPS



Pour la troisième année consécutive, notre CCAS propose aux habitants de 60 ans et plus des ateliers gratuits et accessibles sans condition physique particulière. Au cours des séances d'une heure, un professionnel accompagne les participants pour des exercices portant sur la respiration, le regard, les appuis, la marche.

Une belle opportunité de conserver ou recouvrer son autonomie en travaillant sur la réappropriation de son corps !

Retrouvez les dates et lieux sur
notre site.

CHANTIERS JEUNES : candidatez !

Chaque année, la collectivité lance l'opération « chantiers jeunes » permettant aux Porterains de 16 à 17 ans de travailler durant deux semaines, chaque matinée. Encadrés par des élus et des agents, divers travaux sont confiés aux jeunes, leur permettant d'acquérir une première expérience professionnelle tout en apprenant à mieux connaître le fonctionnement d'une collectivité... et se connaître !

La période d'emploi se déroulera du
1^{er} au 12 juillet. Retrouvez toutes les
informations sur notre site.

EXPRESSION DES MINORITÉS

« L'année 2024 s'ouvre sur des dépenses toujours plus pharaoniques ! Ainsi nous atteignons 1,5 million € de dépense de personnel, soit 50% de plus qu'avant la fusion ! De plus la municipalité budgète près de 7 millions d'euros pour "densifier" le cœur du village et remettre des feux à la place du rond-point des Marches !!! alors qu'1,2 million d'euros ont été dépensés pour faire ce rond-point, il y a seulement 15 ans, afin justement d'enlever les feux! Nous nous opposons au gaspillage de l'argent public et à la volonté du maire de vouloir l'urbanisation effrénée du cœur de notre beau village des Marches.

Comment un maire qui n'a jamais gagné aucune élection aux Marches peut-il s'autoriser à remettre des feux sans l'avis des principaux intéressés ?

De plus la fusion nous a promis une liaison dite en mobilité douce, sécurisée et accessible au plus grand nombre pour fédérer nos deux communes, nous patientons toujours en empruntant tous les jours cette trop dangereuse D201 seul lien de communication vers les centres éducatifs, culturels et sportifs du chef-lieu communautaire. »

Groupe Francin-Les Marches 2020
Renouveau Démocratique

« Suite à la présentation de l'aménagement du centre bourg de Les Marches, nous nous interrogeons sur la suppression du rond point : le coût va dépasser le million d'euros pour ne gagner que quelques m2 en plus d'espace public et sans réellement améliorer la sécurité de l'accès aux écoles. Nous sommes toujours en attente d'une amélioration du travail en commissions qui restent des lieux de présentation des décisions prises par la majorité municipale et non des instances d'échanges et de co-construction des projets.

Concernant les énergies renouvelables, nous demandons une prévision pluriannuelle des installations avec production quantifiée. À propos du méthaniseur, après que le tribunal administratif a refusé son implantation, la préfecture n'a pas fait appel de cette décision, contrairement aux porteurs du projet.

Enfin, le déficit de plus de 2 M€ du SIBRECSA (qui gère nos ordures ménagères) - et que les élus n'ont pas vu venir ! - devrait entraîner une augmentation d'au-moins 50% de la taxe des ordures ménagères. »

Groupe indépendance et démocratie
contact@independanceetdemocratie.fr

Expressions politiques



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

« Chères Porteraïnes et chers Porteraïns,

Le 9 juin prochain nous sommes tous appelés à voter aux élections européennes. L'Europe est quotidiennement présente dans notre vie. Le retour de la guerre en Europe doit nous inciter encore plus à faire vivre la démocratie européenne. Nous vous invitons à venir vous exprimer et à porter votre voix pour la France.

Vous avez pu constater au travers du bilan de mi-mandat que nous tenons nos engagements. Nous affirmons devant vous que nous continuerons à tenir notre feuille de route malgré les nombreuses tentatives d'entraves de l'opposition municipale. L'opposition parle, la majorité agit. Comme le disait si justement un ancien maire de Les Marches, « il faut bien faire et laisser braire ».

Nous souhaitons enfin saluer le travail du conseil municipal enfants. Bien que venant d'horizons différents, les conseillers municipaux enfants sont capables de s'écouter et de décider ensemble d'un projet sans tenir compte de sa localisation sur une partie du territoire ou sur l'autre. Un exemple à suivre. »

La majorité municipale
« Bâtissons notre avenir »

Agenda

24 mai - Salle Montgrabelle
Un lac, des cygnes SAVOIE NOMADE

25 au 26 mai - Espace Gojon
Exposition **Aux fours et à Francin**

25 mai - Salle Saint-Maurice
Réunion d'information ABC BAUGES

31 mai - Espace Gojon
Réparation petit électroménager / couture LES ATELIERS RECYCL'

1^{er} juin - Salle Montgrabelle
Fête de la bière - COMITÉ DES FÊTES

1^{er} juin - Salle Saint-Maurice
Atelier relaxation BIEN VIVRE EN YOGA

9 juin **Élections Européennes**

14 juin - Salle Montgrabelle
Kermesse SERVICE PÉRISCOLAIRE

14 juin - Salle polyvalente Francin
& **15 juin** - Bourg Les Marches
Fête de la musique SOIF DE ZIC

15 juin **Kermesse** SOU DES ÉCOLES

21 juin Conférence « **Les affaires criminelles en Savoie** »
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE

22 au 23 juin - Salle Montgrabelle
Exposition ARTS ET NUANCES

28 juin **Kermesse** APEL SAINT-MAURICE

28 juin **Fête de l'école** APEAEF FRANCIN

30 juin **Tournoi badminton** LACS

10 juillet **Danse folklorique**

12 juillet **PianO du Lac**

14 juillet **Apéritif républicain**

17 et 18 août - Salle Montgrabelle
Stage d'arts martiaux BUDOKAN

31 août **Festival rock** SOIF DE ZIC

5, 6 et 7 septembre **Festival de musique** rock, rap, techno

7 septembre - Salle Montgrabelle
Forum des associations MAIRIE

7/8 septembre - Salle polyvalente Francin
Soirée musicale scène ouverte
UN BOUQUETIN EN ÉQUILIBRE

14 septembre **Animation et repas dansant** CŒUR DE SAVOIE FOOTBALL

14 septembre
Découverte CLUB DE DANSE

20 & 21 septembre **Journées européennes du patrimoine**
LES VOIES DE NOTRE HISTOIRE

28 & 29 septembre
LIVRES EN MARCHES

Restons connectés!

Vous souhaitez suivre l'actualité de la commune, être informés des événements à venir ?

- Rendez-vous sur www.porte-de-savoie.fr
- Suivez nous sur Facebook #communedeportedesavoie

Pour recevoir un condensé de l'actualité porteraïne sur votre boîte mail, inscrivez-vous à la newsletter de la commune sur le site www.porte-de-savoie.fr

Horaires d'accueil

Mairie siège

77, place de la mairie - Les Marches 73800
PORTE-DE-SAVOIE
accueil@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr

Mairie déléguée de Francin

84, rue du Général Decouz
Francin
73800 PORTE-DE-SAVOIE

OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi		LES MARCHES 13h30 - 18h00
Mardi	LES MARCHES 8h00 - 12h00	FRANCIN 13h30 - 17h00
Mercredi	LES MARCHES 8h00 - 12h00	
Jeudi	LES MARCHES 8h00 - 12h00	FRANCIN 13h30 - 17h00
Vendredi	LES MARCHES 8h00 - 12h00	FRANCIN 13h30 - 18h00

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Lundi et vendredi
8h00 - 12h00 et 13h30 - 18h00

Mardi et jeudi
8h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Mercredi 8h00 - 12h00

Pour nous contacter, un standard unique avec deux lignes :

04 79 28 12 82
(Les Marches)

04 79 84 04 43
(Francin)

SERVICE URBANISME

Mairie déléguée de Francin
84 rue du Général Decouz - Francin

Secrétariat/accueil :
Corine MOITIE - 04 79 84 04 43

Responsable : Béatrice DETROYAT
urbanisme@porte-de-savoie.fr

SERVICE DE CONSULTANCE ARCHITECTURALE

Le 2^e mardi matin et le 3^e vendredi après-midi de chaque mois, Fabienne MULLER, architecte conseil, délivre informations et conseils en vue d'améliorer la qualité architecturale et paysagère de votre projet.

Prise de rendez-vous au **04 79 84 04 43** ; un avant-projet (esquisse du projet, photo de situation, etc.) est à transmettre avant le rendez-vous.

SERVICE ENFANCE / ÉDUCATION

94, place de la mairie, Les Marches

Contact : Marie-Ange LE CERF
04 79 28 17 04
periscolaire@porte-de-savoie.fr

Mardi et mercredi

de 14h00 à 17h30

Jeudi de 14h00 à 16h00

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE

Un agent vous accompagne dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne lorsque vous rencontrez des difficultés (sécurité sociale, titres sécurisés, CAF, etc.)

Prise de rendez-vous au **04 79 28 12 82**.